

DOSSIER DE PRESSE



Centre de Prise en Charge des Auteurs (CPCA) de violences conjugales

JEUDI 25 NOVEMBRE 2021 - 14H30 - CH CHARLES PERRENS

en présence de :

- **Fabienne BUCCIO**, Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine
- **Véronique BILLAUD**, Directrice Générale Adjointe de l'ARS NA
- **Rachel BRAY**, Procureure Adjointe de la République au Tribunal Judiciaire de Bordeaux
- **Clémence MEYER**, Vice-Procureure de la République au Tribunal Judiciaire de Libourne
- **Yann BUBIEN**, Directeur Général du CHU de Bordeaux
- **Thierry BIAIS**, Directeur du CH Charles Perrens
- **Docteur Sébastien GARD**, Président de la CME - CH Charles Perrens
- **Docteur Chantal BERGEY**, Co-coordinatrice du CPCA Centre-NA - CH Charles Perrens
- **Docteur Florent COCHEZ**, Co-coordonateur du CPCA Centre-NA - CH Charles Perrens
- **Gaëlle TELLIER**, Directrice Groupe SOS Solidarités

CONTACT PRESSE

CH Charles Perrens
Service communication
05.56.56.67.81 – 05.56.56.80.33
com@ch-perrens.fr

Contexte

En France, on estime à plus de **210.000** par an le nombre de personnes victimes de violences conjugales. 102 femmes et 23 hommes sont morts sous les coups de leurs conjoint(e)s en 2020.

Face à l'ampleur du phénomène et à ses répercussions, le gouvernement organise à l'automne 2019 le Grenelle des violences conjugales, dont les nombreux travaux ont réuni plus de 4.500 personnes.

Les différentes mesures issues de ce Grenelle portent sur trois axes : la facilitation du signalement, la protection des victimes et, enfin, le **suivi des auteurs avec notamment la création de Centres Prises en Charge des Auteurs (CPCA) de violences conjugales**.

Attentifs aux problèmes de société et déjà impliqués dans la prise en charge des violences, le **Centre Hospitalier Charles Perrens et l'association Groupe SOS Solidarités** s'allient et remportent à l'été 2021 l'appel à projet pour la création du CPCA pour le centre de la Nouvelle Aquitaine.

Cette prise en charge contribuera à prévenir les violences conjugales et leurs récidives. La force CPCA Centre Nouvelle-Aquitaine réside dans le co-portage original qui capitalise sur le savoir-faire des deux organisations (sanitaire, socio-professionnel, socio-éducatif, socio-judiciaire).

De la même manière, le volet sanitaire du CPCA mutualise les compétences en victimologie et en criminologie, acquises respectivement par le CRP Sud NA et ERIOS-CRIAVS Aquitaine, développant ainsi une approche intégrative des violences conjugales (auteurs, victimes, enfants du couple).

Public du CPCA



Auteurs présumés placés sous contrôle judiciaire



Auteurs présumés bénéficiant d'alternatives aux poursuites



Auteurs condamnés à une peine en milieu ouvert ou bénéficiant d'un aménagement de peine



Auteurs en démarche volontaire

Objectifs du CPCA Centre Nouvelle-Aquitaine

- 1 Mise en place sur Bordeaux d'un **centre de prise en charge** sanitaire et sociale, destiné aux auteurs de violences conjugales de la Gironde, qu'ils soient en démarche volontaire, en alternative aux poursuites, en contrôle judiciaire ou condamnés à une courte peine en milieu ouvert.
- 2 Valoriser et développer les **compétences locales existantes** dans chacun des départements suivants : Charente-Maritime, Dordogne, Gironde et Lot-et-Garonne. Afin d'aboutir à une prise en charge de proximité dans chaque département.
- 3 Promouvoir des actions de **recherche pluridisciplinaire** sur cette thématique, reposant notamment sur une cohorte régionale des Auteurs de Violences Conjugales.
- 4 Favoriser à terme une **dynamique régionale forte** pour la prise en charge globale des violences faites aux personnes.

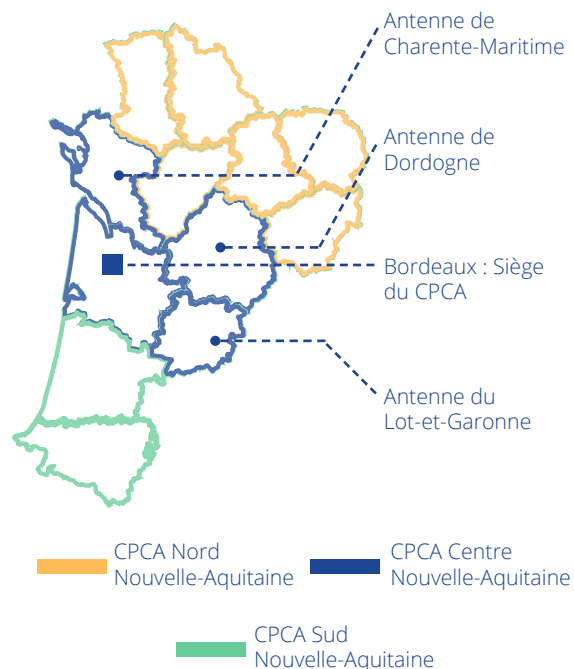
Jours et heures de consultation

Du Lundi au Vendredi, de 9h à 17h.

Où consulter ?

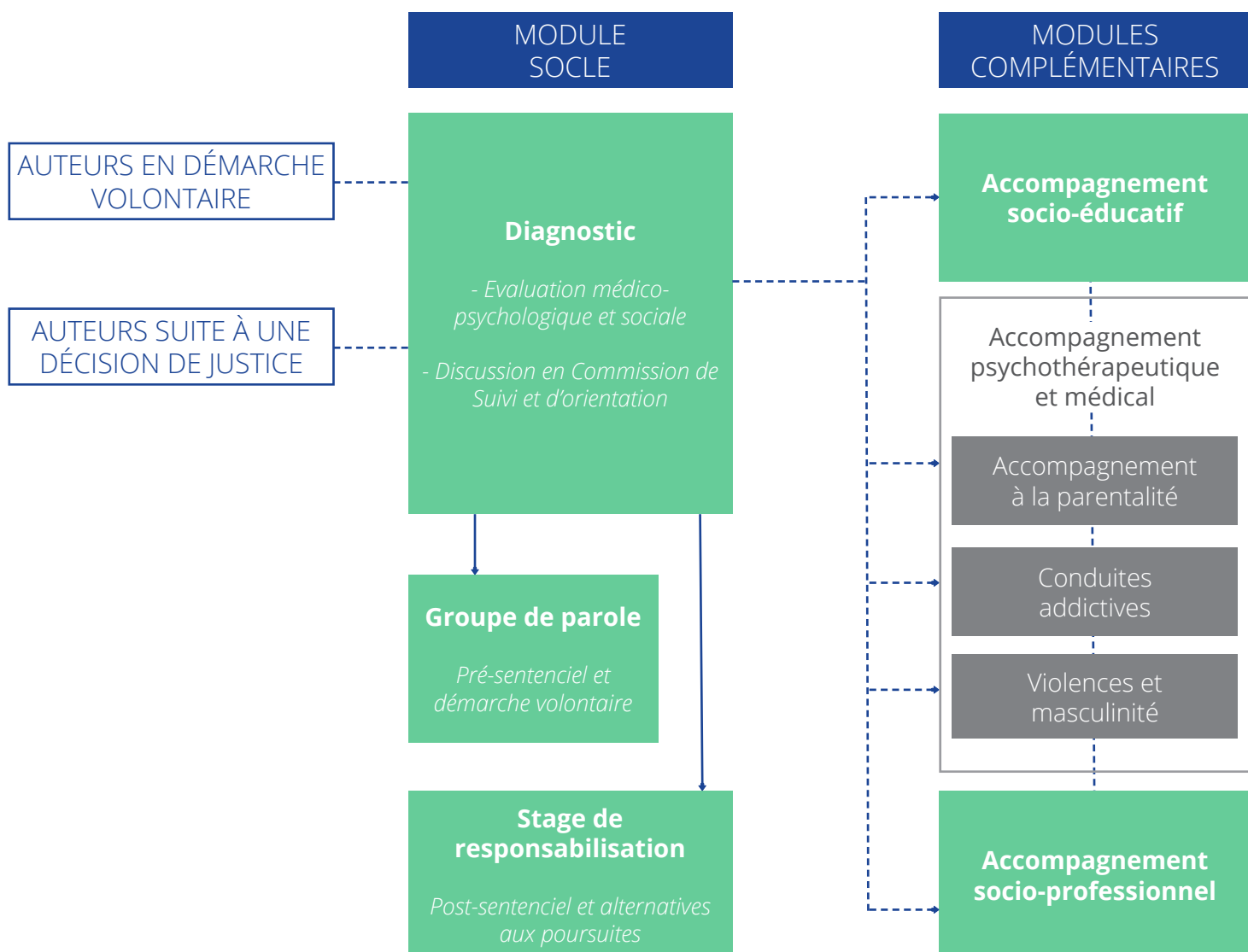
En Nouvelle-Aquitaine, le territoire de prise en charge des CPCA est divisé en 3 zones : CPCA Nord (Limoges), CPCA Centre (Bordeaux) et CPCA Sud (Pau).

Pour le CPCA Centre Nouvelle-Aquitaine, la prise en charge sera assurée conjointement par le CH Charles Perrens et le Groupe SOS Solidarités en Gironde et par leurs partenaires dans les départements couverts par le CPCA : antennes de Charente-Maritime, de la Dordogne et du Lot-et-Garonne, en vue d'aboutir à **une prise en charge de proximité** dans chaque département.



Prise en charge

Le parcours proposé dans le cadre du CPCA veille à concilier les obligations judiciaires éventuelles avec le projet personnel de chaque usager. Il comporte un module socle, commun à l'ensemble des usagers ; et des modules complémentaires spécifiques aux besoins de chacun.



Moyens Humains partagés entre le CH Charles Perrens et SOS Solidarités



0,2 ETP Coordonnateur médical
0,1 ETP Directeur administratif
0,5 ETP Psychiatre
1 ETP Psychologue
1 ETP Infirmier (sous réserve de financement)



0,1 ETP Directeur
1 Chef de service
1,5 ETP Educateur Spécialisé
0,5 ETP Secrétaire

Moyens financiers



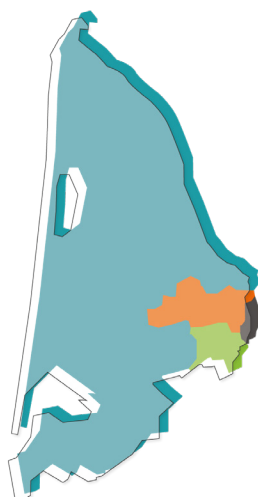
Fonctionnement : 405 000 euros

Co-porteurs :

- **Le Service des droits des femmes et de l'Égalité** à hauteur de 156 000 €
- **Usagers** à hauteur de 25 000 €
- **CH Charles Perrens**
- **Groupe SOS SOLidarités**

LE CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS EN QUELQUES CHIFFRES

1 TERRITOIRE de 830 000 habitants



LA ZONE D'ATTRACTION GÉOGRAPHIQUE DE LA POPULATION HOSPITALISÉE S'ÉTEND SUR :

- La ville de Bordeaux
- Les communes de Bordeaux Métropole situées sur la rive gauche de la Garonne
- L'ouest du département, de Lesparre à Arcachon

6 PÔLES MÉDICAUX DYNAMIQUES :

4 pôles de psychiatrie adultes
1 pôle de pédopsychiatrie

&

1 pôle inter-établissement addictologie avec le CHU de Bordeaux
1 Maison d'Accueil Spécialisée
1 IFSI

EN CHIFFRES



550 lits



8000 passages au
SECOP / an



272 places



2000 salariés
dont 180 médecins



25 300 patients /an



120 millions d'Euros
de budget / an



Centre Hospitalier Charles Perrens



ch_charles_perrens



@ch_perrens



Centre Hospitalier Charles Perrens